



Lebel-sur-Quévillon

Le cœur de la Jamésie
Service du greffe

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue le lundi 9 septembre 2019 à 20 h, au lieu habituel des délibérations, sous la présidence de M. Alain Poirier, maire, et à laquelle sont présents :

Mme la conseillère Évelyne Girard
M. le conseiller Michel Landry
M. le conseiller Gaétan Normandeau
Mme la conseillère Audrey Simard

Absence(s) :
Mme la conseillère Julie Rivard
M. le conseiller Gregory Bussières

Sont également présents :
Mme Luce Paradis, directrice générale et greffière
M. Michel Simard, trésorier et directeur général adjoint

RÉSOLUTION 19-09-288
MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

CONSIDÉRANT QUE la *Charte des droits et libertés* de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (*article 1*) ;

CONSIDÉRANT QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale ;

CONSIDÉRANT QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité ;

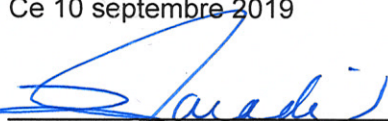
CONSIDÉRANT QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 26 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec ;

CONSIDÉRANT QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :

DE PROCLAMER la Ville de Lebel-sur-Quévillon municipalité alliée contre la violence conjugale.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Ce 10 septembre 2019


Luce Paradis, OMA
Directrice générale et greffière